

ROUTE DES SEL

Association loi 1901



"C'est un pari de confiance, de dialogue; c'est un état d'esprit."

CHARTRE DE LA ROUTE DES SEL pour un échange convivial

maj du 12 05 11

« Ca coule de source, mais c'est mieux en le disant ! »

POUR UN ECHANGE SEREIN, TOUTES LES CONDITIONS D'ACCUEIL SERONT DISCUTEES (ET NOTEES !) AVANT LE SEJOUR, DE PREFERENCE PAR TELEPHONE :

jour et heure d'arrivée et de départ, disponibilité de la chambre dans la journée, partage des repas ou non (donc partage des frais de nourriture), draps fournis ou non, autres services, frais, allergies diverses, soins aux animaux, fumeur ou non, etc, (voir le mode d'emploi de la Route des SEL pour n'oublier aucun détails)

Hébergeants et hébergés s'engagent à partager la relation dans un esprit de politesse et de courtoisie.

L'hébergé s'engage à :

- donner son nom et son numéro d'adhérent Route des SEL à l'hébergeant et ne pas oublier son carnet de voyage ;
- toujours répondre aux propositions d'hébergement faisant suite à une demande de sa part, que ce soit par téléphone ou par mail, même s'il ne donne pas suite ;
- respecter autant que possible le délai prévu initialement pour son séjour, avertir rapidement si imprévu, par politesse mais aussi ne pas priver un autre hébergé de cet échange ;
- respecter l'hébergeant et sa famille, éviter les nuisances sonores, ne pas fumer sauf accord ;
- s'adapter autant que possible aux habitudes de l'hébergeant en matière d'horaires et de composition des repas s'ils sont pris en commun, et en particulier du petit déjeuner (prévoir de prendre les repas à l'extérieur, si l'hébergeant n'échange que la nuit et le petit déjeuner) ;
- économiser l'eau, le gaz et l'électricité, être discret, respecter les opinions, la vie privée, les affaires personnelles de l'hébergeant ainsi que les espaces mis à sa disposition : tenir les lieux propres et rangés et participer à la remise en état des lieux lors de son départ.

L'hébergeant reçoit librement, selon son désir et ses disponibilités. Il se réserve le droit d'annuler en prévenant quelques jours à l'avance. Il peut refuser une prolongation demandée au dernier moment.

Il s'engage à :

- accueillir l'hébergé avec convivialité ;
- respecter l'intimité, les opinions et la vie privée de l'hébergé ; sa tranquillité et sa santé en évitant les nuisances sonores, la fumée de cigarette, etc.
- offrir des conditions normales de confort, de salubrité et de propreté des lieux mis à disposition. Il informe l'hébergé de la présence d'animaux ou de leur non-autorisation.

CHACUN S'ENGAGE A REMPLIR LE CARNET DE VOYAGE DE L'AUTRE AVANT LE DEPART.

**Si échange de service contre hébergement,
respecter le principe de l'esprit du SEL : une nuitée égale une heure.**

(Le temps dépensé par pure convivialité restant à la discrétion de chacun des participants)

Le Conseil d'administration de la Route des SEL n'est en aucun cas responsable de vos échanges, son rôle consiste principalement à vous mettre en relation dans les meilleures conditions possibles à l'aide du catalogue qu'elle publie.